

AR Prefecture

006-2106013 République Française\_11-DE  
Reçu le 21/07/2021  
Publié le 26/07/2021  
Département des Alpes  
Maritimes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en  
exercice : 7  
présents : 4  
représentés : 2  
votants : 6

Séance du 25 juin 2021

Date convocation :  
21/06/2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-cinq juin à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Maire.

Date d'affichage :  
21/06/2021

Présents : Mme BONNARD Florence, M. CONSTANT Ivan, M. POU Jean-Pierre  
Excusé : M. PETITHOMME Raphaël a donné pouvoir à M JJ BAYONNE  
JUBEAUX Sébastien a donné pouvoir à BONNARD Florence  
FERRARO Noël

Mme Florence BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2021-11

Le conseil municipal, réunit sous la présidence de Jean Jacques Bayonne, Maire,

Objet :  
*Budget supplémentaire*

Section d'Investissement :  
*Dépenses : 238 480.56 €*  
*Recettes : 238 480.56 €*

Section de Fonctionnement :  
*Dépenses 183 342.33 €*  
*Recettes : 183 342.33 €*

après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent les propositions du Maire et adoptent le budget supplémentaire communal 2021, tel que présenté.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent

Votes pour : 6  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Jean Jacques BAYONNE

